

# Avant de quitter la France



## Votre logement - état des lieux

Si vous logez en résidence universitaire, vous devrez prévenir la régie du Clous 1 mois minimum avant votre départ.

Si vous logez dans le privé, vous devrez prévenir votre propriétaire ou l'agence immobilière par courrier 3 mois avant votre départ.

## Autres démarches

Il faudra

- Clôturer votre compte en banque ouvert en France,
- Résilier éventuellement vos assurances (assurance habitation, par exemple),
- Si vous logez dans le privé, il faudra également résilier vos différents abonnements 1 mois avant votre départ (EDF GDF, téléphone, eau) et signaler votre départ à la Caisse d'Allocations Familiales,
- Passer au service des Relations Internationales afin de signaler la date de votre départ et faire signer votre attestation de départ.